

Travaux en toute sérénité : les points de contrôle indispensables avant de signer votre devis

Vérifications légales et administratives

- Vérifier l'immatriculation de l'entreprise au répertoire des métiers ou au registre du commerce (numéro SIRET).
- Demander un extrait Kbis récent (datant de moins de 3 mois) pour confirmer l'existence légale de la structure.
- S'assurer que l'activité déclarée sur le devis correspond bien à l'activité réelle de l'artisan.
- Vérifier l'absence de procédure de liquidation judiciaire en cours via les sites spécialisés.

Assurances obligatoires : le bouclier de votre projet

- Exiger l'attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro) en cours de validité.
- Vérifier impérativement l'attestation d'assurance décennale pour tout travail touchant au gros œuvre ou à la structure du bâtiment.
- Contrôler que les travaux prévus sont bien mentionnés dans le périmètre couvert par l'assurance décennale.
- Vérifier la date de validité de l'attestation pour s'assurer qu'elle couvre toute la durée du chantier.

Qualifications et certifications techniques

- Vérifier le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) si vous sollicitez des aides financières pour la rénovation énergétique.
- Demander les certifications spécifiques au métier (Qualibat, Qualifelec, Qualit'EnR, etc.) pour garantir le respect des normes en vigueur.
- S'assurer que la certification est nominative et toujours active à la date de signature du devis.

Fiabilité et références terrain

- Demander des photos de chantiers similaires réalisés récemment par l'artisan.
- Solliciter les coordonnées d'anciens clients pour obtenir un retour d'expérience direct.
- Consulter les avis sur des plateformes indépendantes pour identifier d'éventuels litiges récurrents.
- Vérifier la présence de l'artisan sur des annuaires professionnels reconnus ou des plateformes de mise en relation vérifiées.